

**Séance ordinaire du 5 avril 2013****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2013.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2013.
- 1.4 Rapport des comités.
- 1.5 Création d'une réserve pour la construction d'un centre communautaire incluant un hôtel de ville.
- 1.6 Autoriser la signature d'une entente pour la sécurité nautique avec la Sûreté du Québec.
- 1.7 Autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de deux (2) étudiants pour la patrouille à vélo.
- 1.8 Départ de madame Lelièvre après 19 ans de service.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mars 2013.
- 2.2 Autorisation de procéder à l'embauche du personnel saisonnier pour les Travaux publics, la gestion du quai municipal et les sauveteurs à la plage.
- 2.3 Adoption de la liste des virements de crédits.
- 2.4 Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4.
- 2.5 Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la mutuelle de la prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ.
- 2.6 Autoriser l'UMQ à signer l'entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente.
- 2.7 Journée d'analyse d'eau pour les particuliers.
- 2.8 Formation sur les normes applicables aux absences et congés pour maladie et pour raisons familiales ou parentales de même qu'aux jours fériés, chômés et payés.

**3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

- 3.1 Nomination de monsieur Mathieu Robson à titre de pompier temporaire.

**4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

- 4.1 Autoriser l'achat d'une motoneige.

**5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 5.2 Adoption du règlement constituant un Comité Consultatif en Environnement.
- 5.3 Remplacement d'un membre au Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 5.4 Avis de motion se rapportant au règlement de permis et certificat de la municipalité de Lac-Simon.
- 5.5 Présentation de la dérogation mineure numéro 95 concernant les lots 24-7 et 24-P situés au 117, rue du Manoir à Lac-Simon, dans la zone 33H.
- 5.6 Avis de motion se rapportant au règlement concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et les restaurateurs ambulants de la municipalité de Lac-Simon.

**6. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

**7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 7.1 Autorisation de payer l'évènement des feux d'artifice du 27 juillet 2013.
- 7.2 Autoriser la signature d'une entente avec les organisateurs de l'activité Gymkhana.
- 7.3 Abrogation de la résolution 079-03-2013 (Poker Run).
- 7.4 Party des bénévoles et des employés municipaux.
- 7.5 Renouvellement d'adhésion de Loisir sport Outaouais.

**8. CORRESPONDANCE**

- 8.1 Demande de changement à la grille de zonage pour la zone 09-H.
- 8.2 Demande de madame Sarah Maisonneuve.
- 8.3 Demande de Services Récréatifs St-Onge inc. pour l'installation de quai.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2013

**PROCÈS-VERBAL****1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **5 avril 2013 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

	Gilles Robillard	Robert Johnson
Louise Houle Richard		Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Paul Malouf a motivé son absence.

Monsieur Pierre Paquin n'a pas motivé son absence.

Environ 35 personnes assistent à l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay souhaite la bienvenue aux membres présents.

**1.1**

086-04-2013

**Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

**Adoptée**

**1.2**

087-04-2013

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2013.**

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2013 soit adopté par les membres du conseil.

**Adoptée**

**1.3**

088-04-2013

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2013.**

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2013 soit adopté par les membres du conseil.

**Adoptée**

**1.4****Rapport des comités.**

Aucun sujet d'information n'a été déposé par les membres du conseil.

**1.5**

089-04-2013

**Création d'une réserve pour la construction d'un centre communautaire incluant un hôtel de ville.**

CONSIDÉRANT l'importance de construire un centre communautaire incluant un hôtel de ville autant pour les citoyens que pour les employés;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la création d'une réserve pour la construction d'un centre communautaire incluant un hôtel de ville à partir du surplus non affecté au montant de trois cent mille dollars (300 000,00 \$).

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**1.6**

090-04-2013

**Autoriser la signature d'une entente pour la sécurité nautique avec la Sûreté du Québec.**

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'assurer une meilleure sécurité sur les lacs Simon et Barrière pour la saison estivale de 2013;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay et le directeur général à signer une entente avec le directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau, afin d'assurer une meilleure sécurité pour les plaisanciers sur les lacs Simon et Barrière.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Lieutenant Sylvain Fournier, Sûreté du Québec

**1.7**

091-04-2013

**Autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de deux (2) étudiants pour la patrouille à vélo.**

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la municipalité de Lac-Simon d'avoir des étudiants en Technique policière afin d'effectuer des vérifications appropriées par rapport aux activités offertes par la municipalité au cours de la saison estivale de 2013;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général à procéder à l'embauche de deux (2) étudiants en Technique policière aux taux de 14,00 \$ l'heure pour la saison estivale soit de la mi-juin jusqu'au 3 septembre 2013.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Lieutenant Sylvain Fournier, Sûreté du Québec

092-04-2013

**1.8****Départ de madame Lelièvre après 19 ans de service.**

CONSIDÉRANT QUE madame Lelièvre a avisé la municipalité qu'elle démissionne à compter du 28 mars 2013;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE madame Nathalie Dignard soit embauchée à contrat pour faire le ménage au centre administratif au taux de 12,266 \$ l'heure;

QUE le directeur général soit mandaté pour signer un contrat de service avec madame Nathalie Dignard;

QUE les membres du conseil autorisent un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) à titre de cadeau de départ à remettre à madame Lelièvre pour les années de services rendus à la municipalité.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Madame Lelièvre

**2.****DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1**

093-04-2013

**Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mars 2013.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mars 2013;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de mars totalisant la somme de **142 863,73 \$** portant les numéros de chèques **8361 à 8472** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **10 884,20 \$** soit adoptée pour un montant total de **153 747,93 \$**.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**2.2**

094-04-2013

**Autorisation de procéder à l'embauche du personnel saisonnier pour les Travaux publics, la gestion du quai municipal et les sauveteurs à la plage.**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'avoir du personnel saisonnier;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général à procéder à l'embauche de personnel saisonnier requis pour les besoins de fonctionnement des différentes activités supplémentaires pour la saison estivale 2013;

Préposé au quai public avec expérience	13,38 \$
Préposé au quai public sans expérience	12,35 \$
Sauveteur-chef	15,23 \$
Assistant sauveteur-chef	14,40 \$
Sauveteur	13,80 \$
Journalier à temps partiel	14,87 \$
Opérateur de machinerie lourde	16,18 \$

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes rémunérations concernés.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**2.3**

095-04-2013

**Adoption de la liste des virements de crédits.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les virements de crédits du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des virements de crédits déposée auprès des membres du conseil pour le trimestre soit adoptée.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**2.4**

**Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4.**

Le directeur général a déposé auprès des membres du conseil les états financiers 2012-2013 requis par le code municipal.

**2.5**

096-04-2013

**Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la mutuelle de la prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ.**

CONSIDÉRANT QU'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la municipalité s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

#### **Adoptée**

c.c. Trésorerie  
UMQ

#### **2.6**

097-04-2013

#### **Autoriser l'UMQ à signer l'entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;

QUE la municipalité autorise monsieur Jacques Maillé à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie  
UMQ

**2.7**

**Journée – Analyse d'eau pour les particuliers.**

Comme par les années passées Géostar inc. offre à la municipalité d'accueillir le laboratoire Notreau. Cet évènement a pour but de sensibiliser la population sur la qualité de l'eau qu'il boive. Cet évènement aura lieu le samedi matin 20 juillet 2013 de 10 h à 13 h au 849, chemin du Tour-du-Lac à l'hôtel de ville.

La liste de prix est la suivante :

<u>Paramètres analysés</u>		<u>Prix Caravane</u>
<b>Test de Base</b> (Potabilité)	Coliformes totaux, Coliformes fécaux, Bactérie Atypique	<b>\$30.00</b> (taxes incluses)
<b>Test Avancé</b> (Potabilité + Ions en solution)	Coliformes totaux, Coliformes fécaux, Alcalinité, Conductivité, pH, Fer, Manganèse, Turbidité et Dureté totale.	<b>\$75.00</b> (taxes incluses)

Le laboratoire est accrédité par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs depuis septembre 2006.

**2.8**

098-04-2013

**Formation sur les normes applicables aux absences et congés pour maladie et pour raisons familiales ou parentales de même qu'aux jours fériés, chômés et payés.**

CONSIDÉRANT QUE la commission des normes du travail du Québec offre une formation sur les normes applicables aux absences et congés pour maladies et pour des raisons familiales ou parentales de même qu'aux jours fériés, chômés et payés;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise madame Jeanne Morin à participer à la formation qui a lieu à Gatineau le 14 mai 2013;

QUE le coût de la formation au montant de cinquante dollars (50,00 \$) plus taxes soit imputé au compte budgétaire numéro 02-13000454 et que les frais de déplacement soient imputés au compte 02-13000310.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie  
Madame Jeanne Morin



**3.**  
**INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

**099-04-2013**  
**3.1**  
**Nomination de monsieur Mathieu Robson à titre de pompier temporaire.**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers temporaires requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couvertures de risques;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de service des incendies recommande monsieur Mathieu Robson;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Robson a déjà suivi son cours de formation à titre de pompier temporaire;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation du directeur du service des incendies à l'effet d'embaucher monsieur Mathieu Robson à titre de pompier temporaire au taux horaire de 16,22 \$ l'heure.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

Monsieur Mathieu Robson

**4.**  
**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**100-04-2013**  
**4.1**  
**Autoriser l'achat d'une motoneige.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la motoneige datant de 1995;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a demandé deux (2) soumissions pour l'achat d'une motoneige;

CONSIDÉRANT QUE F. Constantineau et fils inc. a le meilleur prix;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général, monsieur Jacques Maillé à signer tous les documents avec F.Constantineau et fils inc. afin d'acquérir au prix de neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (9 399,00 \$) plus taxes une motoneige année 2014, modèle Skandic WT 550 fan avec un an de garantie;

QUE le directeur général soit autorisé à émettre un chèque au montant de neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (9 399,00 \$) plus taxes pour l'achat de ladite motoneige à même le surplus accumulé non affecté.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

F. Constantineau et fils inc.

**5.**  
**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**5.1**  
**Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.**

Le rapport mensuel du directeur est déposé aux membres du conseil. Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay en fait la lecture.

101-04-2013

**5.2**  
**Adoption du règlement constituant un Comité Consultatif en Environnement.**

Madame la conseillère, Lise Villeneuve demande la dispense de lecture du règlement étant donné que la copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 453-2013**

**CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

---

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lac-Simon juge opportun d'adopter un règlement constituant un Comité Consultatif en Environnement pour identifier une priorité à la sauvegarde de la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire impliquer les acteurs du milieu dans les recommandations des plans d'action en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné au cours de l'assemblée du conseil le 1<sup>er</sup> mars 2013;

EN CONSÉQUENCE;

SUR PROPOSITION de madame la Conseillère, Lise Villeneuve :

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT;

Que le présent règlement numéro 453-2013 de la municipalité de Lac-Simon décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

1.1 Préambule

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

1.2 Nom du Comité

Le Comité Consultatif en Environnement (CCE) sera désigné dans le présent règlement comme étant le Comité.

**ARTICLE 2 : POUVOIRS ET DEVOIRS DU COMITÉ**

2.1 Fixer les grands objectifs de la municipalité

- En matière de gestion municipale
- En matière d'eau
- En matière d'air
- En matière de sol
- En matière de patrimoine et d'espaces verts
- En matière de la gestion des matières résiduelles
- En matière de nuisances et de bruits

- 1- Le Comité doit élaborer une politique environnementale sur les sujets cités ci-dessus.
- 2- Le Comité doit élaborer un plan des mesures environnementales du plan vert 2014-2019.
- 3- Le Comité doit établir un bilan annuel du plan vert.
- 4- Le Comité doit présenter à la fin d'année un rapport de ses activités.
- 5- Le Comité doit également présenter s'il y a lieu ses prévisions budgétaires associées aux activités du plan d'action.
- 6- Le comité est chargé d'étudier et de soumettre au Conseil municipal sous forme de rapport écrit, après son approbation par le président du comité, toutes recommandations portant sur les dossiers environnementaux. Les procès-verbaux des réunions du Comité peuvent faire offices des rapports écrits.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ**

#### 3.1 Règles de régie interne

Le Comité établit les règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions conformément au présent règlement.

#### 3.2 Convocation des réunions

En plus des réunions prévues et convoquées par le Comité, le secrétaire-trésorier peut aussi, convoquer les membres du Comité en suivant la même procédure que pour la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil.

#### 3.3 Composition du Comité et quorum

Le Comité est composé de cinq (5) membres nommés par le Conseil, dont au moins deux (2) membres du Conseil municipal. La composition du Comité doit, autant que possible, favoriser une représentation équitable des citoyens de tous les secteurs géographiques de la municipalité.

Le quorum du Comité est de trois (3) membres et doit avoir un (1) membre du conseil présent.

#### 3.4 Durée du mandat des membres du Comité

La durée du mandat des membres est fixée à trois (3) ans à compter de leur nomination.

Le mandat de chacun des membres peut être renouvelé sur résolution du Conseil.

En cas de démission ou d'absence non motivée à trois (3) réunions successives, le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant.

## 3.5 Officiers du Comité

Le Comité est tenu de s'élire un président et un secrétaire.

Le secrétaire est soumis, en ce qui concerne les affaires courantes du Comité, à l'autorité du président du Comité.

Le secrétaire convoque les réunions du Comité, prépare les ordres du jour, rédige les procès-verbaux des séances du comité après chaque assemblée et s'occupe de la correspondance écrite.

## 3.6 Personnes-ressources

Le Conseil municipal adjoint madame Nathalie Gamet au Comité, de façon permanente et à titre de personne-ressource.

Le Comité peut s'adjoindre, de façon ad hoc, d'autres personnes ressources dépendamment des sujets traités.

**ARTICLE 4 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

GASTON A. TREMBLAY, M.D., FRCPC  
Maire

---

JACQUES MAILLÉ  
Directeur général

AVIS DE MOTION : 1<sup>er</sup> mars 2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 5 avril 2013

RÉSOLUTION # : 101-04-2013

ENTRÉ EN VIGUEUR  
ET AVIS DE PROMULGATION : 9 avril 2013

**5.3**

102-04-2013

**Remplacement d'un membre au Comité Consultatif d'Urbanisme.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le conseiller, monsieur Paul Malouf siégeant à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon nomment madame Louise Houle Richard, conseillère, pour remplacer monsieur Paul Malouf, conseiller, à titre de membre pour siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Adoptée**  
c.c. Trésorerie

**5.4****Avis de motion se rapportant au règlement de permis et certificat de la municipalité de Lac-Simon.**

Madame la conseillère, Lise Villeneuve donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de soumettre à la prochaine séance une modification au règlement sur les permis et certificat portant le numéro U-11.

**5.5**

103-04-2013

**Présentation de la dérogation mineure numéro 95 concernant les lots 24-7 et 24-P situés au 117, rue du Manoir à Lac-Simon, dans la zone 33H.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 95 concernant les lots 24-7 et 24-P situés au 117, rue du Manoir à Lac-Simon, dans la zone 33H.

**Adoptée**

c.c. Propriétaire du 117, rue du Manoir, Lac-Simon

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

**5.6****Avis de motion se rapportant au règlement concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et les restaurateurs ambulants de la municipalité de Lac-Simon.**

Madame la conseillère, Lise Villeneuve donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de soumettre à la prochaine séance du conseil un règlement concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et les restaurateurs ambulants.

**6.****COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES****6.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

**7.****LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 104-04-2013**
- 7.1**  
**Autorisation de payer l'évènement des feux d'artifice du 27 juillet 2013.**
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté en 2011, les termes d'un contrat de trois (3) ans pour la fourniture des feux d'artifice pour la tenue des feux de Lac-Simon;
- Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;
- Il est résolu unanimement;
- QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le paiement à « FAE Pyrotechnie » pour la fourniture du matériel nécessaire à la tenue d'un spectacle pyrotechnique le 27 juillet 2013;
- QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient douze mille dollars (12 000,00 \$) plus les taxes soient puisés à même les disponibilités du compte « Activités de loisirs » 02-70170499.
- Adoptée**  
c.c. Trésorerie
- 105-04-2013**
- 7.2**  
**Autoriser la signature d'une entente avec les organisateurs de l'activité Gymkhana.**
- CONSIDÉRANT QUE l'activité Gymkhana se tiendra les 23 et 24 août prochain sur le chemin du Parc à côté du garage municipal;
- Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;
- Il est résolu unanimement;
- QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général, à signer une entente avec les organisateurs de l'évènement.
- Adoptée**  
c.c. Trésorerie  
AÉVRO
- 7.3**  
**Abrogation de la résolution 079-03-2013 (Poker Run).**
- Le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux citoyens de l'assistance, s'il y a une personne qui désire organiser l'activité, car les anciens organisateurs manquent de disponibilités pour organiser l'évènement. Monsieur Jean-Guy Lafontaine désire y réfléchir et donnera sa réponse à une date ultérieure. Le dossier est donc reporté à la séance du conseil du mois de mai.
- 106-04-2013**
- 7.4**  
**Party des bénévoles et des employés municipaux.**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent important de remercier ses bénévoles et les employés municipaux;
- Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;
- Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon, autorisent une journée reconnaissance le samedi 13 juillet 2013 sur la plage municipale pour les bénévoles qui œuvrent dans la municipalité ainsi que pour les employés municipaux;

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**7.5**

107-04-2013

**Renouvellement d'adhésion de Loisir sport Outaouais.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit opportun d'adhérer à cet organisme;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon renouvellent son adhésion au montant de cent-vingt-trois dollars et deux cents (123,02 \$) incluant les taxes.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Loisirs Sports Outaouais

**8.**

**CORRESPONDANCE**

**8.1**

**Demande de changement à la grille de zonage pour la zone 09-H.**

Les membres du conseil ont reçu une pétition pour le changement du règlement de zonage numéro U-12 dans la sone 09-H afin d'augmenter le nombre de logements à deux.

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay informe les membres présents que l'aménagement d'un petit logement en usage complémentaire d'une habitation unifamiliale peut être construit à la condition de respecter l'article 72 du règlement de zonage U-12. Par contre, un logement à même un garage, lorsqu'un bâtiment principal est déjà construit, est défendu. Une lettre sera transmise aux citoyens à cet effet.

**8.2**

108-04-2013

**Demande de madame Sarah Maisonneuve.**

CONSIDÉRANT QUE Madame Maisonneuve demande aux membres du conseil l'autorisation d'utiliser le terrain le 1er juin prochain à côté du garage municipal afin de fêter le 50e anniversaire de son père;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent madame Sarah Maisonneuve à utiliser le 1er juin prochain, le terrain à côté du garage municipal à la condition de respecter les règlements municipaux et que le terrain soit remis dans son état original.

**Adoptée**

c.c. Madame Sarah Maisonneuve

**109-04-2013**                      **8.3**  
**Demande du Services Récréatifs St-Onge inc. pour l'installation de quai.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane St-Onge demande aux membres du conseil d'installer des quais du côté nord de la descente de la marina pour les résidents de l'île Canard Blanc principalement;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay et le directeur général, monsieur Jacques Maillé à signer une entente avec monsieur Stéphane St-Onge des Services Récréatifs St-Onge inc. pour la saison estivale de 2013.

**Adoptée**

c.c. Monsieur Stéphane St-Onge, Services Récréatifs St-Onge

**9.**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

À la suite de l'adoption du règlement constituant le Comité Consultatif en Environnement, un citoyen demande d'augmenter la composition du comité de 5 à 7 membres. Les membres du conseil informent le citoyen qu'ils conservent pour le moment le nombre à cinq (5) membres et verront par la suite si l'augmentation du nombre à sept (7) membres est pertinente. Quelques citoyens demandent plus de détails sur la construction du centre communautaire incluant un hôtel de ville. Un comité est formé pour étudier les besoins et les membres du conseil informeront les citoyens au fur et à mesure que les orientations seront prises. Une citoyenne demande de réparer l'asphalte sur le Rang 4 Sud. Des chapeaux rouges seront installés en début de semaine pour avertir les citoyens.

**10.**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**110-04-2013**                      **Levée de l'assemblée.**

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 21 h 50.

**Adoptée**

---

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC  
Maire

---

Jacques Maillé  
Directeur général